



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail

Compte rendu de la réunion du lundi 24 avril 2023

Déclaration liminaire :

Le Président de la République a promulgué la loi Retraites avec le passage à 64 ans et les 43 années de cotisations, malgré la revendication de son retrait par l'ensemble des organisations syndicales et les millions de manifestants qui, depuis des mois, font grève et défilent dans le calme et la dignité.

Il dit « écouter la colère des Français » mais il n'hésite pas, par crainte du vote à l'Assemblée Nationale, à forcer l'adoption du texte par un 49-3 tout en affirmant que « la foule » n'a pas de légitimité face aux élus de la Nation. Après « la République c'est moi » déjà entendu ailleurs, le Président surenchérit par « la démocratie c'est moi » !

La CGT Finances Publiques continuera à s'opposer à cette réforme qui pénalise particulièrement les femmes et tous ceux ayant eu des carrières hachées et ou ayant travaillé à temps partiel.

Elle oblige de nombreux salariés qui ont commencé à cotiser jeune, à travailler au-delà des trimestres exigés. Elle pénalise enfin lourdement tous les salariés des métiers pénibles qui devront eux aussi travailler deux années supplémentaires, alors que leur espérance de vie est déjà largement en deçà de la moyenne.

Aucune urgence financière ne justifie un tel choix, le gouvernement veut imposer cette nouvelle régression aux salarié(e)s, dans le seul but de dégager des marges pour financer de nouvelles baisses d'impôts au profit des plus riches et des grandes entreprises.

Si notre système par répartition était vraiment en danger, ce que la CGT réfute et que le Président a finalement reconnu lors de son allocution du 17 avril dernier, d'autres solutions de financement existent. Elles ont été maintes fois exposées au gouvernement qui les a balayées d'un revers de main.

Après avoir méprisé les élus locaux lors de son premier quinquennat, le Président récidive « en marchant » sur une intersyndicale regroupant l'intégralité des organisations syndicales et sur les millions de Français qui se sont mobilisés dans les cortèges.

Cette absence totale de considération des représentants des personnels n'est malheureusement pas une surprise depuis l'application de la loi sur la transformation publique qui a déjà acté notamment la suppression de l'ensemble des CAP locales, des CAP de mutations mais également des CHS-CT au profit des Formations Spécialisées dont la première réunion se tient ce jour.

À ce propos, force est de constater que la promulgation d'une loi rejetée par une grande majorité de Français est plus rapide que la présentation d'un règlement intérieur d'une instance pourtant annoncée depuis plusieurs années !

Concernant l'ordre du jour de notre réunion, si l'on en croit la note d'orientations ministérielles, la santé et le bien être des agents seraient au centre des préoccupations de Bercy.

Pourtant depuis des années, notre ministère connaît des transformations douloureuses de fond et de forme concernant nos missions et nos structures : NRP, fusions, fermetures, restructurations incessantes...

Toutes ces évolutions ont des conséquences sur nos métiers, nos savoir-faire, notre service public de proximité. Peu à peu le sens de notre travail est interrogé et nos conditions de travail se dégradent.

En créant l'illusion d'une amélioration de l'action de l'État par une déferlante de réformes, le contribuable a l'impression d'être dans un chantier dont on attend la fin, mais il n'y en aura jamais car cette instabilité est volontairement créée !

Pour preuve parmi d'autres, comment ne pas dénoncer la généralisation à marche forcée de GMBI ? Les agents des SDIF ont appris par les contribuables que la relance a été généralisée en mars sans phase test. Plus de 3 000 e-contacts sont en stock dans le 64 avec un flux continu de 200 e-contact par jour. Pas un seul SDIF sur le territoire n'échappe à cette situation !

Les contribuables disent ne pas pouvoir déclarer, qu'ils ont vendu, qu'ils ne visualisent pas leurs biens ou que leurs adresses sont erronées. En fait pour la plupart, ils ne comprennent pas véritablement ce qu'on leur demande ! Et que dire de la population qui n'a pas d'accès à internet et qui subit à cette occasion une véritable fracture numérique ?

À l'instar du gouvernement qui à d'autres occasions s'est déjà considéré, avec mépris, plus intelligent que les Français, ne sommes-nous pas devenus à notre tour une administration qui se croit plus intelligente que nos contribuables ? Avons-nous oublié à ce point nos missions de service public au bénéfice de la population ? Quand on écoute le discours de notre Directeur Général Adjoint on ne peut qu'être inquiet à la fois sur l'avenir de nos missions, ne lui en déplaise(!), le sens de notre travail et sur la réelle volonté de dialogue social au sein de notre administration.

Les agents de la DGFIP méritent mieux et malgré cette politique régressive, les élus CGT Finances Publiques se battent pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail de l'ensemble des personnels.

Ne voulant pas s'exprimer sur des sujets à portée nationale, le directeur n'a pas souhaité répondre à notre liminaire.

1°) PRÉSENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Comme son nom l'indique, cette note a pour objectif de lister les orientations principales en terme de prévention. Elle récapitule l'ensemble des travaux SSCT qui doivent être mis en œuvre par le Ministère via les nouvelles instances.

Il est à noter que les règlements intérieurs propres au Comité Social d'Administration (**CSA**, ex **CT**) et à la Formation Spécialisée (**FS**, ex **CHSCT**) ne sont toujours pas établis alors qu'ils étaient censés avoir été prévus en amont. Nous ne sommes plus à une incohérence près, ce que la CGT n'a pas manqué de souligner à notre direction...

Quoi qu'il en soit, il est acté que la Formation Spécialisée gardera des crédits dédiés aux politiques de santé, sécurité et conditions de travail.

N'hésitez donc pas à venir solliciter vos élus CGT si vous avez des demandes ou des suggestions à cet effet.

Il est également acté que les acteurs de préventions (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, Assistant de Prévention, Médecin du Travail) conservent les mêmes attributions.

La fonction d'Animateur de la Politique de Prévention (**APMP**) sera assurée par les anciens secrétaires animateurs du CHS-CT.

Hormis cela, même si les principes de cette note d'orientation sont louables et nécessaires (maîtriser le risque amiante, prévenir les risques de désinsertion professionnelle, renforcer le suivi des accidents de

service...), la CGT Finances Publiques a cependant souligné quelques incohérences, voire quelques beaux principes qui paraissent paradoxaux.

Par exemple, accompagner les impacts du changement climatique et de la sobriété énergétique est tout à fait judicieux.

Il est par contre illogique de changer les systèmes de chauffage via des programmes budgétaires nationaux, lorsque certains bâtiments domaniaux sont de vraies passoires thermiques qui mériteraient avant toute chose une réfection complète de l'isolation par exemple.

À cette occasion et suite à nos demandes, la direction nous a apporté les précisions suivantes :

- La chaudière du Centre des Finances Publiques de Biarritz sera prochainement remplacée par un système de chauffage réversible avec climatisation.

Cela ne répond pas à une obligation de se séparer de tout chauffage gaz. Le choix de ce type de chauffage a été validé suite à une étude d'une entreprise extérieure.

- L'installation de panneaux photo-voltaïques est toujours prévue à Biarritz et Bayonne Vauban, sachant que ce dossier semble plus avancé sur Bayonne.

- La climatisation du Centre de Contact des Professionnels sur Pau est toujours prévue. Pour la direction qui s'est voulue optimiste sur ce sujet, son installation devrait bien se faire avant l'été !

- Un projet de déménagement du Centre des Finances Publiques d'Oloron vers des locaux déjà en partie occupés est bien à l'étude, mais il soulève quelques difficultés. Rien n'est donc acté.

- Les travaux de désamiantage autour des cages d'ascenseur de Bayonne Vauban sont terminés.

Le remplacement des 2 ascenseurs (l'un après l'autre !) est lui prévu en octobre.

Nous avons également interpellé la Direction sur un point concernant le télétravail.

Toujours aucun bilan national, aucune déclinaison locale, ni d'échanges avec les représentants du personnel. Il serait temps de passer à la vitesse supérieure étant donné que nombre de collègues et de services sont maintenant concernés !

N'hésitez donc pas à faire remonter vos remarques et/ou vos conseils à vos représentants du personnel CGT afin d'améliorer vos conditions de travail lorsque vous télétravaillez !

Enfin, il est criant de voir que le premier sujet de cette note ministérielle concerne "la prévention des risques liés aux projets de réorganisation" des services.

Cela n'inaugure rien de bon pour l'avenir des services et la santé au travail des agents : pour supprimer le risque lié aux restructurations, il suffirait simplement d'appuyer sur le bouton "pause "!

Rassurez-vous donc chers collègues, nous sommes bien évidemment encore trop nombreux au sein de notre ministère! Les fusions incohérentes et suppressions de services en tout genre sont encore et toujours d'actualité !

2°) PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DES ANIMATEURS DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION

Dans la cadre de la mise en place des nouvelles instances, la fonction de secrétariat de l'instance disparaît des fonctions d'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (**APMP**).

Pour autant celui-ci, au titre de ses nouvelles missions, apportera un appui et une animation auprès des directions, aux assistants de prévention et aux acteurs de prévention ministériels.

Ils exerceront les missions principales suivantes :

- Conseil et mise en œuvre d'actions de formation en santé sécurité et conditions de travail ;
- Gestion et suivi de l'utilisation des crédits ministériels ;

- Appui aux Directions dans le fonctionnement des Formations Spécialisées ;
- Accompagnement des directions via le réseau des Assistants de Prévention dans la mise en œuvre des orientations nationales de la politique SST,
- Relais avec les acteurs de prévention.

3°) PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'enveloppe budgétaire locale pour 2023 est de 82 862,00 €.

Sur le montant de cette enveloppe, à la date du 24/04/2023, des dépenses ont déjà été engagées pour un montant de 7 460,00 € au titre d'aménagements de poste divers.

C'est la raison pour laquelle, la FS a acté de provisionner ces aménagements de poste pour l'année 2023 à hauteur de 15 000,00 €.

En cas de dépassement ou en cas d'urgence, la DDFIP 64 n'exclut pas la possibilité d'une prise en charge de certains aménagements de poste.

Pour la DDFIP 64, il est prévu les actions suivantes :

- changement des menuiseries des passerelles R1 et R2 sur Bayonne Vauban, pour 31569,26 €
- remplacement des sols PVC au SDIF Bayonne, pour 13 980,59 €

Pour ces 2 projets conséquents, les représentants CGT Finances Publiques ont eu confirmation que la direction participerait également aux travaux

- amélioration de postes de travail, 12 pupitres de bureau, pour 1 790,91 €
- amélioration de postes de travail, 120 souris verticales, pour 5 118,60 €
- remplacement des stores du SGC de Lescar, pour 6 535,20 €
- remplacement des luminaires extérieurs sur Pau Orléans, pour 2 495,69 €

A cela, il faut rajouter les frais de secrétariat provisionnés à hauteur de 200 €

Soit pour la totalité de ce programme un montant de : 61 690 €.

4°) PRÉSENTATION DU CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

Au titre de l'enveloppe mutualisée régionale, il a été alloué pour 2023 à la DDFIP 64 un budget de 15 488,00 €.

Voici les formations qui sont proposées au catalogue pour 2023 :

- **Les gestes qui sauvent**
- **Sauveteur secouriste au travail**
- **Risques incendie, évacuation**
- **Risques routiers**
- **Risques canins**

Ces deux dernières formations visant essentiellement les agents "nomades" ayant vocation à se déplacer dans le cadre de leurs missions (brigades, vérificateurs, etc...)

- **Travail sur écran, gestes et postures**
- **Prévention du harcèlement moral et des discriminations**
- **Canalisation des égos et apaisement des conflits**

À noter que cette dernière formation qui avait déjà été proposée l'an dernier, à l'initiative des représentants CGT, a été unanimement et fortement appréciée par les participants, raison pour laquelle elle est reconduite en 2023.

Les représentants CGT ont par ailleurs demandé à notre Directeur si notre DGA qui nous a fait récemment l'honneur de sa visite (!) envisageait de s'inscrire à cette formation: cela a suscité quelques réactions amusées mais sans plus de commentaires...

Une fongibilité asymétrique des crédits peut s'opérer entre les 2 enveloppes, uniquement de l'enveloppe locale des travaux vers l'enveloppe locale des formations.

Si un reliquat est constaté sur l'enveloppe formation il sera redistribué au niveau régional. Par contre un reliquat de l'enveloppe locale peut être affecté sur le programme des formations.

Compte tenu de la volonté affirmée de l'ensemble des représentants Formation Spécialisée du 64 de proposer un programme de formation ambitieux, nous pourrions également bénéficier si nécessaire d'un supplément de crédits alimenté par des reliquats de budgets formation d'autres directions départementales de notre région.

L'Assistant de Prévention a souligné avec raison le coût par agent des formations proposées et a regretté que des collègues inscrits se désistent au dernier moment.

5°) COMPTE RENDU DE LA VISITE DU CHS-CT À LA TRÉSORERIE D'ANGLET

Suite au passif lourd du poste et à de nombreux problèmes toujours rencontrés par ce service, une visite a été organisée par la délégation du (feu) CHS-CT en décembre 2022.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2023, ce service était une trésorerie mixte gérant le recouvrement des amendes et le Secteur Public Local.

"Turn over" incessant, fiches de signalements diverses et variées, arrêts maladie pour cause de surmenage, voilà le quotidien depuis des années, pour l'un comme pour l'autre des 2 services. Lors de la visite de la délégation du CHSCT, un profond malaise a été exprimé par l'ensemble des intervenants, et une fiche de signalement collective a donc été rédigée afin d'alerter une fois de plus la direction sur le quotidien compliqué.

Depuis, la Trésorerie est maintenant divisée en deux postes comptables distincts, même si les 2 services restent dans les mêmes locaux.

La trésorerie amende est autonome, et le service SPL va fusionner en septembre 2023 avec les trésoreries de Cambo et Saint-Jean de Luz pour créer le SGC Côte Basque, qui sera localisé sur deux sites (Anglet et Saint Jean de Luz).

Il couvrira quasiment tout la province historique du Labourd, exception faite de la commune de Bayonne et de l'ex-canton d'Hasparren.

La CGT Finances Publiques 64 a tenu à rappeler que le transfert du service amendes de la trésorerie de Bayonne Municipale vers Anglet était une erreur originelle de la direction de l'époque qui continue de peser sur le quotidien des agents concernés.

Hormis cela, nous avons souligné que même si actuellement, la situation est bien meilleure qu'elle ne l'était grâce notamment à une présence accrue de l'équipe de renfort, les deux services subissent encore des conditions de travail dégradées.

Le départ annoncé de "sachants", côté SPL comme côté amende, va une nouvelle fois créer une certaine instabilité et une période de flottement, comme à peu près à chaque campagne de mutation.

Ceci est bien le signe, selon la CGT Finances Publiques, que ce site au vu de sa situation géographique particulière et de ses difficultés de fonctionnement a une réputation particulièrement défavorable auprès des agents quand ils font leur demande de mutation.

La Direction, consciente de la situation particulière de ces deux services, a assuré qu'elle aura une vigilance particulière lors de la campagne de mutation de septembre et que tous les postes vacants à Anglet seront pourvus à l'issue du mouvement.

Nous y veillerons également.

6°) EXAMEN DU REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme pour les CHS-CT, la Formation Spécialisée est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des annotations et surtout les suites données par la direction.

Pour rappel, il est disponible en ligne sur Ulysse 64 et les réponses de la direction sont consultables par tous.

La direction a été interpellée sur l'installation prévue des plafonds anti-bruit au SGC d'Oloron. Elle a indiqué qu'elle apporterait une réponse rapide sur ce point.

7°) QUESTIONS DIVERSES

1. Situation du SDIF

Aspect bâtiminaire : la direction a précisé que des études ont été réalisées sur les deux sites de Pau et de Bayonne afin d'évaluer si le bâtiment pouvait supporter le poids des archives.

Concernant Bayonne, l'étude effectuée a conclu à l'absence de problème mais pour Pau, l'entreprise chargée de réaliser l'étude de structure n'a pas communiqué le résultat de son expertise.

Dans le doute, le projet initial de concentrer les archives dans deux pièces a été abandonné et les documents ont été répartis dans cinq bureaux.

Risques psycho-sociaux : le responsable du SDIF a alerté la direction sur la situation de son service : mis en place depuis le 01/09/2022, le SDIF doit faire face au déploiement simultané de nouveaux applicatifs qui fonctionnent mal, avec pour conséquence un volume considérable d'anomalies à traiter et une explosion des demandes d'explications ou de corrections des impositions par e-contact, par téléphone ou lors de l'accueil physique.

Le directeur a affirmé qu'il avait affecté un EDR et un agent de la direction en appui au SDIF et qu'il avait maintenu le niveau d'emplois dont disposait antérieurement le CDIF... tout en soulignant que le volume d'emplois théorique était excédentaire par rapport à d'autres SDIF comparables notamment celui du Gard.

Pour la CGT Finances Publiques 64, la situation difficile dans laquelle se trouve le SDIF était malheureusement prévisible : nous avons attiré l'attention de la direction à plusieurs reprises et fait part de nos craintes dans un contexte de retards antérieurs à résorber, de plusieurs départs de sachants et de la mise en place de GMBI.

Les représentants CGT ont également souligné que les difficultés des SDIF concernent l'ensemble des directions départementales : une fois de plus le chantier permanent organisé par notre Direction Générale est bien une des raisons principales de la dégradation de nos conditions de travail et de la qualité du service public rendu aux usagers !

Le directeur a fini par reconnaître que les difficultés du SDIF étaient réelles et s'est engagé à les faire remonter.

Il a été décidé en instance de transformer l'alerte par mail à la direction du chef de service en une fiche de signalement qui apportera plus de transparence pour l'ensemble des représentants du personnel et une obligation de réponse de la direction.

Des visites de la Formation Spécialisée du CSAL seront programmées prochainement (voir dernier point des questions diverses).

2. Service de la Dépense et service des recettes non fiscales (RNF)

Le transfert de l'assignation comptable de la dépense et des recettes non fiscales du Ministère de la Justice à la DRFIP de Bordeaux au 01/09/2023 a pour conséquence la disparition du service de la Dépense (3 agents) et une diminution importante des attributions du service des RNF (3 agents et un cadre A).

La CGT Finances Publiques 64 a relayé les interrogations et inquiétudes des collègues concernés par cette restructuration quant à leur reclassement.

Les modalités pratiques de l'affectation de ces collègues paraissent encore incertaines alors même que les services de la Dépense et des RNF seront directement impactés dès le 01/09/2023.

Les représentants CGT Finances Publiques ont demandé à la direction de reprendre rapidement contact avec les agents concernés. Cela ne sert en effet pas à grand-chose d'entamer un dialogue avec eux en les recevant très en amont de la date de restructuration pour couper par la suite toute communication pendant plusieurs mois!

La direction s'est engagée à reprendre rapidement contact avec les agents concernés...à suivre!

3. Campagne d'évaluation

Le déploiement de ESTEVE, qui remplace EDEN-RH, s'est traduit par une modification des normes d'évaluation.

La direction a affirmé que cette année les évaluateurs avaient reçu la consigne de s'attacher à expliquer ces nouvelles modalités d'évaluation des agents plutôt que de modifier concrètement le tableau synoptique du CREP.

Elle a précisé que, dans l'optique d'une harmonisation de l'évaluation dans la fonction publique, le positionnement des croix en « excellent » devrait concerner uniquement des agents réellement exceptionnels et qu'il serait donc normal que, dès l'année prochaine, des agents de la DGFIP disposant jusqu'ici de croix en « excellent » voient leur tableau synoptique modifié en « très bon ».

Pour la CGT Finances Publiques, cela risque d'impacter négativement l'évolution de carrière des agents, leur affectation et probablement leur rémunération.

Il semble que la consigne donnée aux évaluateurs cette année (faire preuve de « pédagogie ») ait été diversement suivie au sein de la DDFIP 64...

La CGT Finances Publiques a également souligné que les nouvelles modalités d'évaluation des A (apparition dès cette année d'un tableau pour évaluer les compétences managériales) a donné lieu à de nombreuses difficultés d'application, en particulier pour les A non encadrants, créant de fait des différences de traitement entre les agents.

De plus la mention « exceptionnel » a pu profiter visiblement à certains mais pas à tous...

Si vous avez le moindre doute concernant votre évaluation, rapprochez-vous des représentants CGT Finances Publiques qui sont là pour vous aider et vous conseiller!

4. Pôle Unifié de Programmation et opération de communication

Le directeur a annoncé la création de deux Pôles Unifiés de Programmation (PUP), l'un à Pau et l'autre à Bayonne, regroupant sur chaque site le PCE et la BCR.

Concernant Bayonne, une fiche de poste pour le responsable du PUP a été publiée sur Ulysse 64 (le PUP de Pau sera piloté par l'actuelle responsable du PCE).

Selon la direction, il ne s'agit pas d'une réforme de structure mais la nomination d'un chef commun au PCE et à la BCR sur chacun des sites suite à la réduction du nombre des IDIV.

Pour autant, le risque que les agents de la BCR soient à terme mobilisés sur d'autres objectifs en participant par exemple au travail de masse du PCE est bien réel. Une menace pèse donc sur la spécificité du travail d'enquête et de recherche en BCR.

Ces PUP feront l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CSAL.

M. ODRU a également annoncé la mise en place prochaine d'une opération de communication baptisée « En avoir pour mes impôts » (!) visant à informer le public de l'utilisation des impôts.

5. Programme de visites de services de la Formation Spécialisée

Plusieurs sites ont été retenus :

- SDIF (sites de Pau et Bayonne)
- SIP de Biarritz
- SGC Orthez-Mourenx
- T Bayonne Centre Hospitalier

Un calendrier devrait être rapidement mis en place avec l'optique de débiter le programme de visites 2023 avant l'été.

Suite à une intervention du directeur sur ce sujet, les représentants CGT Finances Publiques 64 ont enfin déploré qu'il était aujourd'hui difficile de trouver des médecins du travail, acteurs pourtant essentiels de la prévention de la santé au travail ! La DGFIP nouveau désert médical à venir ?



Les représentants CGT Finances Publiques 64
Nathalie GARCIA – Hervé SOUVESTRE – Axel ESCOT-SEP – Eric MANRY